

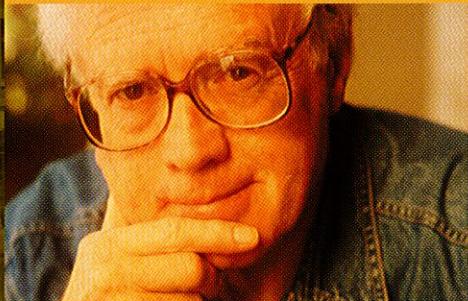
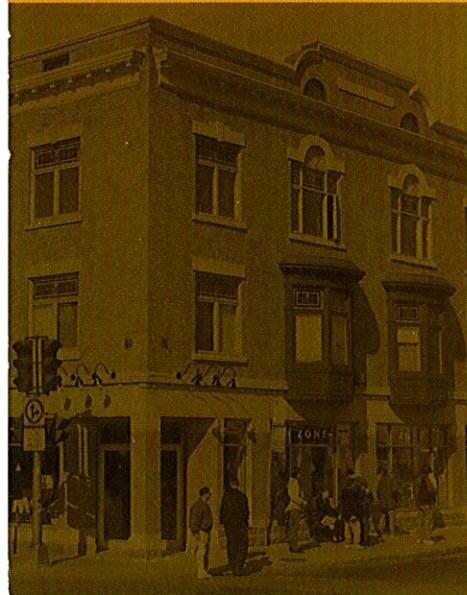
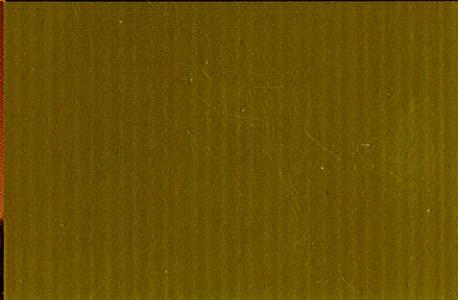


CONSEIL DE QUARTIER DE
SAINT-SAUVEUR

RAPPORT ANNUEL 2013

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 3 |
| 1.1 | Ses membres au 31 décembre 2013..... | 3 |
| 1.2 | Son fonctionnement | 3 |
| 1.3 | Participation du public aux assemblées..... | 4 |
| 1.4 | Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement..... | 5 |
| 2. | PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2013 | 6 |
| 2.1 | Approche territoriale intégrée (ATI) | 6 |
| 2.2 | Plan local de mobilité durable de quartier..... | 6 |
| 2.3 | Comité Fleurir Saint-Sauveur..... | 7 |
| 2.4 | Comité communication | 8 |
| 2.5 | Comité îlots de chaleur et plan triennal de propreté | 8 |
| 2.6 | Comité marché public | 9 |
| 3. | LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF | 10 |
| 4. | LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 12 |
| 4.1 | Les participations à des organismes ou regroupements | 12 |
| 5. | LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER | 13 |
| 6. | SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE..... | 13 |
| 7. | LES ÉTATS FINANCIERS..... | 15 |

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL

C'est avec fierté que les membres du conseil d'administration (C.A.) du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent les activités de l'année 2013, qui s'est écoulée sous la présidence d'honneur... de l'implication et de la participation citoyenne!

Nous avons continué notre implication au sein du plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur (PMDQ). Ce projet vise à proposer des solutions adaptées aux réalités et aux besoins des résidentes et résidents du quartier en matière de déplacement, de circulation, d'aménagement et de transport. La population fait partie prenante du projet, car c'est elle qui connaît le mieux le quartier et qui est en mesure d'y apporter des solutions. Nous avons également organisé une activité dans le cadre de « Fleurir Saint-Sauveur ». Les commentaires positifs que nous avons reçus nous ont encouragés à répéter l'expérience l'été prochain. Il faut aussi souligner l'apport d'un membre du C.A. à la mise sur pied d'un marché public temporaire, où la population du quartier a pu s'approvisionner en fruits et légumes frais.

Plusieurs sujets d'intérêts ont également été rapportés par des citoyennes et citoyens, soucieux de contribuer à l'amélioration de la vie du quartier ou encore de conserver ses acquis, comme la perte d'un service de proximité (centre Durocher), un projet d'embellissement du quartier (escalier de la Pente-Douce) ou encore un projet de coopérative et les problèmes qui y sont reliés (habitations communautaires du domaine Scott).

Pour la prochaine année, nous poursuivrons notre implication entre autres dans le PMDQ. Un autre projet intéressant est le réaménagement de la rue Anna, prévu en 2015, où la Ville inscrit ce projet dans le cadre du plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Ce projet permettra à la population de travailler en amont afin d'apporter des solutions qu'elle aura elle-même décidées.

Merci aux membres du conseil de quartier pour leur précieuse implication, car vous contribuez à enrichir la vie du quartier. Merci à nos collaborateurs, en particulier le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur. Enfin, merci aux citoyennes et citoyens qui participent aux assemblées publiques du conseil. C'est grâce à vos projets et à votre intérêt pour le quartier qu'il fait bon vivre dans Saint-Sauveur!

Le conseil d'administration :

| | | |
|------------------|-----------------------|------------------------|
| M ^{mes} | Julie Bellavance | Présidente |
| | Annick Davignon | Administratrice |
| | Véronique Demers | Administratrice |
| | Sophie Gallais | Administratrice |
| | Chantal Gilbert | Conseillère municipale |
| MM. | Marc-André Beauchemin | Vice-président |
| | Pierre-Yves Chopin | Secrétaire |
| | Olivier Meyer | Trésorier |

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2013

Membres avec droit de vote

| | | |
|-----------------|-----------------------|------------------------|
| M ^{me} | Julie Bellavance | Présidente (2015) |
| M ^{me} | Annick Davignon | Administratrice (2015) |
| M ^{me} | Sophie Gallais | Administratrice (2014) |
| M ^{me} | Véronique Demers | Administratrice (2014) |
| M. | Marc-André Beauchemin | Vice-président (2014) |
| M. | Pierre-Yves Chopin | Secrétaire (2015) |
| M. | Michael Saint-Gelais | Administrateur (2014) |
| M. | Olivier Meyer | Trésorier (2015) |

Trois postes cooptés sont vacants.

Membre sans droit de vote

| | | |
|-----------------|-------------------|---|
| M ^{me} | Geneviève Hamelin | Conseillère municipale (jusqu'en octobre) |
| M ^{me} | Chantal Gilbert | Conseillère municipale (à partir de novembre) |

Par ailleurs, au cours de l'année 2013 les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Georges Henri Cloutier, Ben-Jo Pascal Dussault Florent Joncas, Louis Poulette et M^{mes} Marie-Ève B. Théberge, Tonya De Agostinis, Sarah Iris Foster, Éliane Trottier.

Secrétaire de rédaction

M^{mes} Sabrina Côté, Alexandra Marquis et Marianna Dubé-Marquis

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. André Martel Conseiller en consultations publiques

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

En 2013, en plus de l'assemblée annuelle et d'une assemblée spéciale des membres, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu dix assemblées du conseil d'administration. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées régulières du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Centre Monseigneur-Bouffard, 680, rue Raoul-Jobin. Généralement, les assemblées se tiennent le dernier mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de décembre et de juillet.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « Ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca dans la bande déroulante « liens rapides », sujet « conseils de quartier ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Courriel : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca
Facebook : conseil de quartier de Saint-Sauveur

La personne-ressource à l'Arrondissement est M. André Martel, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, par téléphone, au 418 641-6101, poste 3114, par télécopieur au 418 641-6576 ou par courriel à : andre.martel@ville.quebec.qc.ca.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2013

2.1 *Approche territoriale intégrée (ATI)*

C'est la Corporation de développement économique de Québec (CDEC) qui est en charge de l'ATI de Saint-Sauveur. Les ATI s'inscrivent dans le cadre de la *Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* du Gouvernement du Québec et reposent sur des chantiers qui mettent en place des projets et des actions visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens.



Le conseil de quartier a été impliqué dans le chantier « Persévérance scolaire », dont l'objectif est de développer des moyens afin d'améliorer les chances de réussite scolaire des jeunes des quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch. En novembre dernier a eu lieu une rencontre à l'école Saint-Malo où plusieurs intervenantes et intervenants étaient présents pour discuter de l'absentéisme et des retards des jeunes dans les écoles. Ce fut une première rencontre pour soulever le problème et voir comment les différents organismes, incluant le conseil de quartier, pouvaient travailler de concert avec les écoles afin de mieux comprendre la situation et d'y trouver des solutions innovatrices.

En décembre a eu lieu une rencontre pour explorer les actions des organismes de Saint-Sauveur et Saint-Roch afin de voir les possibilités de travailler ensemble davantage. Des idées ont été proposées comme la création d'un calendrier des activités du quartier afin d'éviter de tenir une même activité le même jour et l'élaboration d'un bulletin de liaison entre les organismes pour s'informer des actions de chacun.

2.2 *Plan local de mobilité durable de quartier*

Le Plan local de mobilité durable de quartier (PMDQ) est un projet conjoint entre le conseil de quartier de Saint-Sauveur et le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

Le suivi du PMDQ est assuré par un comité au sein duquel trois sièges sont réservés à des personnes administratrices du conseil de quartier et trois autres à celles du CCCQSS. Ce comité de suivi, créé en 2010, s'est réuni à 10 reprises en 2013, soit pratiquement une fois par mois.



Une dernière thématique incontournable pour le PMDQ, soit la circulation et le stationnement, a été travaillée à partir du printemps 2013. Également au cours de cette année, le comité de suivi a continué sur sa lancée en organisant :

- En mars 2013, trois ateliers de travail citoyen pour sonder la perception de la population concernant la mobilité dans le quartier. Ces ateliers ont eu lieu à différents endroits dans le quartier afin de rejoindre le plus grand nombre possible de citoyennes et citoyens ;

- Une marche exploratoire avec les membres du conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de Saint-Sauveur ;
- Une exposition sur le thème « Habiter des villes durables » qui s'est tenue pendant le mois de mai à la Maison Dorion-Coulombe. Cette exposition itinérante, réalisée en partenariat avec l'Écomusée du Fier monde et le Service aux collectivités de l'UQAM, présentait les principaux enjeux du développement durable (consommation, logement, déplacements, etc.) en les ancrant dans la réalité du quartier Saint-Sauveur ;
- Une marche à travers le quartier ouverte à toutes et tous dans le cadre des marches de Jane.

Enfin, des membres du comité de suivi ont participé à des formations, telles que « Réalisation d'un audit piétonnier », à Montréal.

L'ensemble de ces actions, qui démontre la vitalité de ce comité, sera utile pour la rédaction d'un diagnostic de quartier en 2014. Ce diagnostic est la première étape dans la rédaction plus globale du PMDQ.



Promenade de Jane dans Saint-Sauveur

2.3 Comité Fleurir Saint-Sauveur

C'est vers la fin de l'année 2011 que ce comité a été créé grâce à l'initiative d'une résidente du quartier. En 2013, Mme Geneviève Hamelin, conseillère municipale, et Olivier Meyer, administrateur du conseil, ont été les membres qui composaient ce comité. À l'automne dernier, deux autres personnes administratrices les ont rejoints, soit Mme Demers et M. Saint-Gelais.

Les membres de ce comité ont organisé un événement d'animation urbaine dans le cadre de la journée de « Saint-Sauveur en fleurs » qui s'est tenue le 1^{er} juin 2013. Cette animation avait pour but de fleurir le quartier tout en donnant les outils pour le faire.

Aussi, un atelier organisé de concert avec l'organisme Craque-Bitume a permis aux résidentes et résidents intéressés de fabriquer une jardinière murale sous forme d'un sac à fleurs (fabrication de San Rocco). Pour ce faire, lors de cet atelier, le conseil de quartier a mis à disposition non seulement les sacs, mais également la terre et les plantes ornementales pour les remplir. Ainsi, lors de cette journée, plus de 60 sacs ont été confectionnés par les participantes et participants et le tout gratuitement. Le conseil de quartier a reçu une subvention de 500 \$ de la Caisse populaire Desjardins du Centre-ville. L'activité a été un succès et les commentaires positifs de l'atelier nous encouragent à réitérer l'animation en 2014.

2.4 Comité communication

En 2013, le comité communication du conseil de quartier a poursuivi ces activités. Ce comité, formé de quatre administratrices et administrateurs, et d'un bénévole, a travaillé à animer la page Facebook du conseil de quartier, ainsi que la page Internet sur le média hyperlocal « monsaintsauveur.com ». Par le biais de ces deux plates-formes Internet, tous les membres du conseil ont été présentés aux citoyennes et citoyens. De plus, les membres du comité communication y publient des informations diverses sur les organismes du quartier à découvrir, les événements qui touchent les citoyennes et citoyens de Saint-Sauveur, ainsi que l'horaire des assemblées du conseil et les ordres du jour des assemblées.

2.5 Comité îlots de chaleur et plan triennal de propreté

À l'hiver 2012-2013, l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté un plan d'affaires comprenant plusieurs objectifs prioritaires. Un de ceux-ci était de se doter d'un plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.

Le conseil de quartier, de concert avec de nombreux autres organismes du milieu et sur l'invitation de l'arrondissement, a participé à un atelier de travail en novembre dernier afin de permettre à chaque intervenante et intervenant d'échanger sur les orientations et les actions prioritaires du plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur. Près de 72 personnes issues de plus de 25 organismes et institutions publiques et 9 services municipaux ont produit près de 50 pistes d'actions. Celles-ci serviront à l'arrondissement à adopter la version définitive du plan. Ces pistes d'actions peuvent aussi bien toucher la sensibilisation et la participation des propriétaires fonciers privés et publics que l'aménagement et l'occupation des terrains publics et privés afin de limiter, voire d'éliminer de nombreux sites créateurs d'îlots de chaleur.

À la suite de cet atelier de travail, un site collaboratif a été mis sur pied par les services techniques de la ville afin de permettre le dépôt de différents documents provenant de sources diverses ainsi que le partage d'informations de toute provenance et permettant le dialogue et la recherche de solutions.

Dans un autre ordre d'idée, le conseil de quartier, en conformité avec son plan directeur d'aménagement, a étudié différents dossiers de réfections de rues et d'espaces publics en ayant à l'esprit l'élimination du maximum d'endroits créateurs d'îlots de chaleur.

2.6 *Comité marché public*

Durant l'année 2013, le comité marché public a été créé. Une administratrice du conseil de quartier participe aux activités du collectif Fardoche, un groupe de résidentes et résidents du quartier qui est à l'origine de ce projet.

La mise en place d'un marché public vise à contribuer à rendre la vie de quartier plus dynamique, à améliorer l'accès à des aliments frais et à contribuer à l'adoption, par les résidentes et résidents de Saint-Sauveur, de saines habitudes de vie. Le marché souhaite également favoriser les échanges entre les citadines et citadins et les producteurs agricoles et promouvoir les aliments produits localement.

Ainsi, à l'été 2013, le marché public a eu lieu en trois occasions dans le parc Durocher et a connu un grand succès. Plus de 2000 visiteurs ont ainsi pu s'approvisionner en fruits, légumes, pains, viandes et autres denrées, au son de l'accordéon et des rires d'enfants. Des organismes communautaires se sont aussi joints aux exposants afin de sensibiliser la population à l'agriculture urbaine, le compostage domestique ou l'implication citoyenne.



3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2013, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2013.

| Sujets | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|--------|--|---|--|
| Zonage | <p>Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières R.C.A.2V.Q. 79 sur l'urbanisme relativement à l'apparence extérieure des bâtiments dans plusieurs zones situées dans le quartier Duberger-Les-Saules, particulièrement les zones 22517iP, 22622iP, 22624Cc</p> <p>2013-03-27</p> | <p>Recommandé à l'Arrondissement des Rivières d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières R.C.A.2V.Q. 79 sur l'urbanisme relativement à l'apparence extérieure des bâtiments dans plusieurs zones situées dans le quartier Duberger-Les-Saules, particulièrement les zones 22517iP, 22622iP, 22624Cc »</p> | <p>Semblable à la recommandation</p> |
| Zonage | <p>Modification du règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle accordée à l'organisme Québec en forme R.C.A.1V.Q. 160 – quartier Saint-Sauveur</p> <p>2013-06-26</p> | <p>Recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Québec en forme pour l'occupation de locaux aux 146 et 148, rue Bigaouette, lot 2102-299, pour un usage du groupe d'usages C1 services administratifs R.C.A.1V.Q. 160.</p> | <p>Semblable à la recommandation</p> |

| Sujets | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|--------|---|---|--|
| Zonage | <p>Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières R.C.A.2V.Q. 91 sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Duberger-Les-Saules, les zones 22615iP, 22616Cb, 22617iP, 22618iP et 22619iP</p> <p>2013-08-29</p> | <p>Recommandé à l'Arrondissement des Rivières d'approuver le projet de modification intitulé règlement de l'Arrondissement des Rivières R.C.A.2V.Q. 91 sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Duberger-Les-Saules, les zones 22615iP, 22616Cb, 22617iP, 22618iP et 22619iP</p> | <p>Semblable à la recommandation</p> |
| Zonage | <p>Modification à la réglementation de zonage relativement à l'autorisation de l'usage « Habitation avec services communautaires » dans la zone 15036 Hb R.C.A.1V.Q. 165, Les résidences Kirouac – quartier Saint-Sauveur</p> <p>2013-11-27</p> | <p>Recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation de l'usage « Habitation avec services communautaires » dans la zone 15036 Hb R.C.A.1V.Q. 165 (Les résidences Kirouac, 765, rue Kirouac).</p> | <p>En attente de la décision</p> |

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Les participations à des organismes ou regroupements

En raison des impacts que des dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. En 2013, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

| ORGANISME OU REGROUPEMENT | DÉLÉGATION |
|---|--|
| Approche territoriale intégrée <ul style="list-style-type: none"> • Chantier vie de quartier • Persévérance scolaire | Annick Davignon |
| Table de concertation des conseils de quartier | Julie Bellavance |
| Comité sur le plan local de mobilité durable | Marc-André Beauchemin, Pierre-Yves Chopin, Olivier Meyer |
| Comité « Ilots de chaleur » | Marc-André Beauchemin |
| Comité « Fleurir Saint-Sauveur » | Véronique Demers, Olivier Meyer |
| Comité communication | Annick Davignon, Sophie Gallais, Pierres-Yves Chopin, ainsi qu'un bénévole, Louis Poulette |
| Comité marché public | Sophie Gallais |

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Voici un aperçu des sujets abordés par les citoyennes et citoyens en 2013 :

- Salon « Bazar de l'emploi »
- Projet prévention prostitution
- Habitations communautaires du domaine Scott
- ATI Saint-Sauveur
- Capsule vidéo sur Saint-Sauveur
- Saint-Sauveur en fleurs, édition 2013
- Taxes municipales
- Corridor cyclo-piéton parc Dollard-des-Ormeaux et Lionel-Bertrand
- Vignette de stationnement sur rue, côté nord du boulevard Charest
- Budget du conseil de quartier
- Comité communication du conseil
- Comité îlots de chaleur
- Jardin communautaire
- Débat durant les élections
- Bibliothèque
- Comité de sauvegarde du centre Durocher, bâtiment de la rue Carillon
- Les conseils de quartier – école de démocratie
- Projet d'audit du potentiel piétonnier
- Importance de la présence de la conseillère municipale aux assemblées du conseil de quartier
- Communications entre les conseils de quartier de Saint-Sauveur et Saint-Roch
- Escalier de la Pente-Douce
- Référendum sur le zonage

6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale participe aux discussions et dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2013 :

- Vignette de stationnement
- Feu piéton Saint-Joseph/Langelier
- Passerelle sur la rivière Saint-Charles
- Projets de verdissement
- Ancienne église Saint-Joseph
- Fleurir Saint-Sauveur
- Jardin communautaire sur le bassin de rétention le long de la rivière Saint-Charles, à proximité de la rue Marie-de-l'Incarnation

- Lutte aux îlots de chaleur
- Rue Alys Robi
- Sondage sur le niveau d'insécurité des citoyens, par arrondissement, du Service de police
- Réfection de la rue D'Argenson et plantation de verdure
- Accès transports viables et la sécurité des déplacements des enfants

7. LES ÉTATS FINANCIERS

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013**

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|-------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 1490 | 4780,46 |
| Subventions à recevoir | 0 | 0 |
| | <u>1490</u> | <u>4780,46</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs | | |
| Chèque 200 Souper Travail | 138 | |
| Chèque 202 Plan Local de mobilité | 615 | |
| | <u>753</u> | <u>4220,93</u> |
| Actif net | | |
| Affecté (Marché public) | 250 | |
| Affecté (Fleurir Saint-Sauveur) | 46 | 186,00 |
| Affecté (autres) | 441 | 359,53 |
| Actif net à la fin de l'exercice | <u>737</u> | <u>559,53</u> |
| | <u>1490</u> | <u>4780,46</u> |

Au nom du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|--|--------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Subventions – Ville de Québec Fonctionnement | 1500 | 500 |
| Subvention – Ville de Québec initiative | | |
| Projet : Plan local de mobilité durable | 1178 | 1981 |
| Plan de mobilité durable (audit) | 615 | |
| Saint-Sauveur en fleurs | 1500 | 1500 |
| Fleurir Saint-Sauveur | 450 | 500 |
| Marché public | 1000 | |
| Autres subventions | | |
| Fleurir Saint-Sauveur (caisse populaire) | 500 | 500 |
| Fleurir Saint-Sauveur (Geneviève Hamelin) | 75 | |
| | <u>6818</u> | <u>4981</u> |
| Charges | | |
| Fonctionnement | 1433 | 1125,18 |
| Projet : Plan local de mobilité durable | 1178 | 1981 |
| Audit potentiel piétonnier | 615 | |
| Saint-Sauveur en fleurs | 1500 | 1500 |
| Fleurir Saint-Sauveur | 1164 | 814 |
| Marché public | 750 | |
| | <u>6640</u> | <u>5420,18</u> |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 178 | -439,18 |
| Actif net au début de l'exercice | 559 | 998,71 |
| Actif net à la fin de l'exercice | <u>737</u> | <u>559,53</u> |

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.